PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 6 MARS 2023

Procès-verbal de la dernière séance accepté à l'unanimité

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents: 21 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour: 23 Abstention : 0 Contre : 0 Date de convocation : 1er mars 2023 Date d'affichage : 1er mars 2023 Etaient présents: MM. MENARD, BURON, MME FOUBERT, M. BOISNARD, MMES VESVAL, PICAUT, DUBOIS, ROUSTAND, M. LESAGE, MMES CORBEAU, GAMAIN, M. BRIFFAULT, MME TALI, M. MAUNY, MME BOISGONTIER, MMES AUBERT, COCHON, MM. LEUDIERE, LEDAUPHIN, MARTEL, DELORY.

Représentés: M. CHEVILLARD par M. LESAGE, M. PECATTE par M. LEUDIERE.

Secrétaire de séance : Monsieur BRIFFAULT Laurent.

DEL2023-03-01

01-Approbation comptes de gestion 2022 : Commune et Budgets Annexes Commune – Assainissement — Lotissement de Bellevue et Lotissement Route de Mayenne Beauvais

Après présentation des bilans de l'année 2022 de la Commune, du Service Assainissement, du lotissement de Bellevue et du lotissement Route de Mayenne Beauvais et s'être assuré de la conformité des comptes de gestion aux comptes administratifs, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2022 établis par le Trésorier pour :

- ♦ la Commune.
- ♦ le Service Assainissement.
- ♦ le Lotissement de Bellevue
- le Lotissement Route de Mayenne Beauvais

DEL2023-03-02

02- COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2022 COMMUNE - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENTS DE BELLEVUE ET ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

Les comptes administratifs 2022 de la Commune, du Service Assainissement, des lotissements de Bellevue et Route de Mayenne Beauvais sont présentés au Conseil Municipal.

3 083 778.40 €

Ils s'établissent de la façon suivante :

- Les recettes encaissées ont été de

A - COMMUNE

En Fonctionnement

2 249 628.80 €
834 149.60 €
261 372.76 €
1 095 522.36 €

En Investissement -

- Les recettes encaissées de	2 865 739.20 €
- Les dépenses réglées ont été de	2 401 137 78 €
Soit un excédent d'Investissement de	464 601.42 €
Report excédentaire	257 319.85 €
Soit un excédent cumulé d'Investissement de	721 921.27 €

B - ASSAINISSEMENT

<u>En i onetionnement</u>	
- Les recettes encaissées ont été de	106 488.60 €
- Les dépenses réglées de	88 662.87 €

62 937.64 €

Soit un excédent de Fonctionnement de ... Report excédentaire.....

En Fonctionnement

Soit un excédent cumulé de Fonctionnement

de 80 763.37 €

En Investissement -

<u>En mvestissement</u>	
- Les dépenses réglées de	55 479.76 €
- Les recettes encaissées ont été de	144 326.15 €
Soit un excédent d'Investissement de	88 846.39 €
Report excédentaire	255 480.44 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	344 326.83 €

C - LOTISSEMENT BELLEVUE CIGNE

En Fonctionnement

- Les recettes encaissées ont été de	140 221.65 €
- Les dépenses réglées de	137 769.45 €
Soit un excédent de Fonctionnement de	2 452.20 €
Report excédentaire	21 028.69 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	23 480.89 €

En Investissement -	
- Les dépenses réglées ont été de	122 143.65 €
- Les recettes encaissées de	122 143.65 €
	0
Report excédentaire	0
Soit un excédent cumulé d'investissement de	0

D - LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

En Fonctionnement

- Les recettes encaissées ont été de	615 552.99 €		
- Les dépenses réglées de	613 5	613 528.66 €	
	2 024	2	
Report excédentaire	024.33 €		
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	226 0	78.60€	
	228 1	02.93 €	

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	596 016.99 €
- Les recettes encaissées de	596 016.99 €
*	0€
Report excédentaire	0€
Soit un excédent cumulé d'investissement de	0€

Les résultats des comptes administratifs 2022 du budget général et des budgets annexes sont conformes aux résultats d'exécution du budget général et des budgets annexes établis par le comptable.

Monsieur le Maire se retire et Monsieur Jean-Pierre BURON, 1er Adjoint, fait procéder au vote qui donne les résultats suivants.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- le compte administratif 2022 de la COMMUNE
- le compte administratif 2022 du SERVICE ASSAINISSEMENT
- le compte administratif 2022 du LOTISSEMENT DE BELLEVUE
- le compte administratif 2022 du LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

3-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 -

DEL2023-03-03a

03A-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 - COMMUNE

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2022 le budget communal présente :

- un excédent de fonctionnement de 1 095 522.36 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- 700 000 € en recettes d'investissement article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés.
- 395 522.36 € en recettes de fonctionnement article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2023-03-03b

03B-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 - ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2022 le budget communal présente :

un excédent de fonctionnement de 80 763.37 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

• la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2023-03-03c

03C-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 -- LOTISSEMENT DE BELLEVUE -

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2022, le lotissement de Bellevue présente un excédent de fonctionnement de 23 480.89 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

• la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2023 à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2023-03-03d

03D-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 - LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2023, le lotissement de Mayenne Beauvais présente un excédent de fonctionnement de 228 102.93 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

• la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2023 à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2023-03-04

04-VOTE DES TAUX COMMUNAUX - ANNEE 2023

Après présentation des propositions budgétaires élaborées par les membres de la commission des finances, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes locales 2023 de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.43 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,97 %

- Taxe d'habitation : 17,07 %

05-VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire rappelle que la commission plénière a examiné les demandes de subvention au titre de l'année 2023.

Madame PICAUT s'est retirée au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le montant des subventions octroyées aux associations pour un montant global de **77 673.22 €**. Le montant de la subvention pour chaque association est détaillé au tableau annexé à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

6- VOTE BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2023

DEL2023-03-06a

06A-VOTE BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2023 arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à : 3 214 604.36 €
- en section d'investissement à : 4 809 423.00 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2023 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2023-03-06b

06B-VOTE BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - ANNEE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 Service Assainissement arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à 180 778.00 €
- en section d'investissement à : 539 319.83 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2023 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2023-03-06c

06c-VOTE BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DE BELLEVUE A CIGNE - ANNEE 2023 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 lotissement Bellevue arrêté, comme suit :

- en section de fonctionnement :

145 624.54 €

- en section d'investissement à :

122 143.65 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre.

SUBVENTIONS 2023

LIBELLE	BP 2023
Ambrières Cigné Football	6348,00
Ass. Sportive AMBRIERES	11060,00
Judo Club	2011,00
Ambrières Cigné Football	2518,00
Tennis de table	369,00
Amis de la Pétanque	1015,00
Association des Galopins	2856,00
Club de canoë	687,00
Club de canoë	
BAD'AM (Badminton)	430,00
ACA	1686,00
Ass. Parents Elèves Ecoles Publiques	389,00
Battucada	2258,00
Cyclo Club	507,00
Société de Pêche	460,00
Chambre des Métiers	800,00
A.D.I.L	555,55
Synd. Déptal des commerçants non sédentaires de la Mayenne	56,00
Au Cœur d'Ambrières	1100,00
SPA	1077,20
Comité des Fêtes AMBRIERES	3850,00
Comité des Fêtes AMBRIERES	1200,00
Comité des Fêtes CIGNE	1800,00
Prévention Routière	120,00
Section Anciens Combattants AMBRIERES et CIGNE	160,00
Amicale Canton Club Aînés Ruraux	420,00
APEI Nord Ouest renommée EKLA	200,00
La Croix d'Or de la Mayenne	160,00
Top Danse	360,00
Comité Départemental de randonnée pédestre	100,00
Antenne locale Secours Catholique	100,00
USEP	200,00
croix de guerre	50,00
Molky Nord Mayenne	100,00
Zumba	300,00
France alzheimer	50,00
amicale des pompiers	1300,00
Mayenne ULM	100,00
Valoren	1476,02
Valoren	30000,00
TOTAL GENERAL	77 673,22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2023 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2023-03-06d

06D-VOTE BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS - ANNEE 2023 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 lotissement route de Mayenne arrêté, comme suit :

- en section de fonctionnement : 868 462.93 €
- en section d'investissement à : 596 016.99 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif 2023 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2023-03-07

07-FONDS VERT - RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la rénovation de la salle polyvalente est un enjeu économique et environnemental.

Ce projet inscrit au budget primitif 2023 consiste à réaliser des travaux d'isolation du bâti avec le remplacement des menuiseries extérieures, le changement de chauffage avec des plafonds rayonnants avec pilotage et régulation, la modernisation des systèmes d'éclairage avec le changement des 40 néons ancienne génération tube fluorescents ou halogènes. D'autre part, ce projet porte sur des travaux plus structurants avec des effets durables notamment avec la pose de panneaux photovoltaïques. En effet, le chauffage ainsi que la climatisation dans la salle principale sont produits par une pompe à chaleur. Il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques afin de produire de l'électricité en autoconsommation pure.

L'ensemble du projet est éligible au fonds vert dans son axe 1 à savoir « Renforcer la performance environnementale » dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments puisque le projet répond aux différents critères à savoir :

- Action à gain rapide avec un retour fort sur investissement
- Travaux d'isolation ou remplacement d'équipement
- 30% d'économie d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en euros HT			Recettes en euros		
Changements fenêtres et portes	60 867,00		DETR 300 000*40%	120 000,00	30,77%
Chauffage	44 000,00		Autofinancement Commune	78 000,00	20%
Eclairage	33 188,00		Fonds Vert	192 000,00	49,23%
Eclairage scénique	2 200,00				
Isolation	10 870,00				
Installation de production d'électricité	230 400,00				
Frais étude	8 475,00				
TOTAL	390 000,00	100%	TOTAL	390 000,00	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet global présenté et le plan de financement inhérent.
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds vert
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget.

DEL2023-03-08

08-GESTION DES EAUX PLUVIALES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le schéma directeur des eaux pluviales a été validé.

Ce document de planification permet de prioriser les actions dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

Compte tenu des besoins économiques, il est prévu d'intervenir sur les secteurs suivants : Rue Porte de Chammay, Rue G. le Conquérant, rue du 14 juin 1944.

Ce projet inscrit au budget primitif 2023 consiste à réaliser noue de 230 ml vers le réseau d'eaux pluviales de la rue des Vallées.

Cette noue sera alimentée par la récupération des eaux pluviales de l'entreprise en proximité d'une part et de l'ouest de la zone d'activité économique.

Ensuite cette noue sera raccordée au réseau d'eaux pluviales de la rue des Vallées.

L'ensemble du projet est éligible au fonds vert dans son axe 2 à savoir « Adapter les territoires aux changements climatiques » dans le cadre du fonds de renaturation des villes puisque le projet répond aux critères à savoir

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en euros HT	nses en euros HT Recettes en euros HT				
Création d'une noue	20 700,00		Fonds Vert	168 544.00	
Raccordement de la noue au réseau des Vallées	17 500,00				
Raccordement des réseaux existants à la noue	68 000,00		Autofinancement Commune	42 136,00	
Divers et maitrise d'œuvre	27 480,00				
Déconnexion au réseau des eaux pluviales des parkings attenants	77 000,00				
TOTAL	210 680,00	100%	TOTAL	210 680,00	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet global présenté et le plan de financement inhérent.
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds vert
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget.

DEL2023-03-09

09-ECOLE: DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la rénovation de l'école primaire accueillant 290 élèves est un enjeu économique et environnemental.

Ce projet inscrit au budget primitif 2023 consiste à réaliser des travaux d'isolation du bâti avec notamment le remplacement de l'éclairage en led, l'isolation extérieure du bâtiment, l'isolation au plafond.

L'ensemble du projet est éligible au fonds vert dans son axe 1 à savoir « Renforcer la performance environnementale » dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments puisque le projet répond aux différents critères à savoir :

- Action à gain rapide avec un retour fort sur investissement
- Travaux d'isolation ou remplacement d'équipement
- 30% d'économie d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en euros HT			Recettes en euros HT		
Isolation et dalles salle de motricité classe de Mme Laurent et salle TAP	16 000.00		Fonds Vert	84 000,00	
Isolation couloir école	60 000.00		Autofinancement Commune	21 000,00	
Calorifugeage réseau de chauffage	2 000.00				
Frais étude	2 000,00				
Salles de classe sols	25 000.00				
TOTAL	105 000,00	100%	TOTAL	105 000,00	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet global présenté et le plan de financement inhérent.
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds vert
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget.

10-TE53: RÉNOVATION EN LED DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la rénovation en led du parc d'éclairage public.

DEL2023-03-11

11-RENOVATION PARC ECLAIRAGE PUBLIC: DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la rénovation de l'éclairage public est un enjeu économique et environnemental.

Ce projet inscrit au budget primitif 2023 consiste à rénover les lanternes existantes sodium ou à vapeur mercure en led sur différents secteurs à savoir :

- L'ensemble des luminaires se situant sur la RD 23 en agglomération à savoir 62 lanternes sur les rue de Montaton, rue des 3 croix, rue de la courtille
- L'ensemble des luminaires se situant sur le Parc de Vaux à savoir 33 lanternes sur les rues des Fauvettes et rue des Colverts

L'ensemble du projet est éligible au fonds vert dans son axe 1 à savoir « Renforcer la performance environnementale » puisque le projet répond aux différents critères à savoir :

- Commune de moins de 10 000 habitants
- Rénovation du parc d'éclairage public ayant plus de 25 ans
- Baisse importante de la puissance installée
- Mise en place de l'extinction en cœur de nuit
- Recours aux technologies utilisant des énergies renouvelables

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en euros HT			Recettes en euros HT		
Remplacement des lanternes	76 948.99	100 %	Fonds Vert	61 559.19	80%
			Autofinancement Commune	15 389.80	20 %
TOTAL	76 948.99	100%	TOTAL	76 948.99	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet global présenté et le plan de financement inhérent.
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds vert
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget

DEL2023-03-12

12-CHANTIER ARGENT DE POCHE

Madame Roselyne VESVAL rappelle aux membres du conseil municipal que des opérations « argent de poche » sont mises en place régulièrement sur le territoire de la commune qui ont pour but d'impliquer les jeunes dans la vie de leur territoire.

La commune indemnisera les jeunes à hauteur de 15 € par demi-journée sur présentation d'une attestation de présence établie par le service jeunesse.

Il a été réalisé un chantier « argent de poche » au cours des vacances d'hiver 2023, à savoir :

1- un chantier est proposé pour 4 jeunes au maximum du 13 au 17 février 2023

L'objet des chantiers consistent à réaliser la peinture du logo du club de football.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De mettre en place un chantier « argent de poche » selon la date précitée.
- D'indemniser à hauteur de 15 € par demi-journée de travail et par jeune.
- De s'engager à inscrire les crédits en suffisance au budget de la commune.

DEL2023-03-13

13-Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Mayenne pour 2023-2026

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter une Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Mayenne pour 2023-2026 concernant la prestation de service Accueil de loisirs périscolaire, l'aide spécifique rythmes éducatifs et le bonus territoire CTG.

L'objet de la convention comprend les modalités financières suivantes :

- 1- subvention PSO ALSH périscolaire: 30%*prix de revient*nombre d'actes* taux de ressortissants du régime général
- 2- subvention ASRE : nombre d'heures réalisées * montant horaire fixé par la cnaf
- 3- subvention CTG: nombre d'heures* montant forfaitaire de l'heure

Le Conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Mayenne pour 2023-2026
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier

DEL2023-03-14

14-TARIF MATERIEL

Vu l'article L 2121- 29 du Code Général Collectivités Territoriales

Considérant que la ville d'Ambrières les Vallées souhaite vendre de la ferraille à la société PASSENAUD RECYCLAGE rd 323 72470 Champagne

Considérant qu'il convient d'approuver le tarif correspondant à cette vente,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

- D'approuver la vente de câbles de cuivre rouge, de cuivre rouge, de ferraille à cisailler, de fonte mêlée soit une quantité de 2.420 tonnes pour un prix de 4 006 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier
- D'émettre le titre de recettes au budget général

15-DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°11-2023 présentée en séance.

Décisions de non exercice du droit de préemption n°11-2023 présentée en séance.

16-QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modifications des dates du Conseil

Municipal à savoir :

- Lundi 27 MARS 2023
- Lundi 24 AVRIL 2023
 Lundi 5 JUIN 2023
- Lundi 3 JUILLET 2023

- 1- 1- 1 - 1- 1- 1- 1- 1- 1- 1- 1- 1-1-1

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close.

